



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 13 août 2021

HERAULT - POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE

Procédure d'alerte le samedi 14 août 2021

Les conditions météorologiques (températures élevées, vent faible) sont favorables à la formation d'ozone. Ce gaz se forme par dégradation, sous l'effet du soleil, de gaz produits par le trafic routier ou les activités industrielles (oxydes d'azote, composés organiques volatils...).

Les concentrations d'ozone relevées, qui continuent d'augmenter, font entrer le département de l'Hérault dans un **épisode de pollution atmosphérique avec persistance du seuil d'information**.

Les conditions météorologiques ne devraient pas évoluer favorablement ce samedi 14 août 2021 si bien que les concentrations d'ozone devraient rester élevées.

Conformément à la **procédure d'alerte**, le préfet de l'Hérault recommande :

De suivre les mesures de protection individuelle suivantes :

- Eviter les sorties durant l'après-midi ;
- Eviter ou réduire les activités physiques et sportives intenses ;
- Consulter un médecin en cas de gêne respiratoire ou cardiaque.

De limiter les émissions de polluants :

- A l'occasion des déplacements : en différant ses déplacements, en privilégiant le covoiturage et les transports en commun, ainsi que les modes de déplacement non polluants (marche, vélo) ;
- A la maison / au travail : en reportant les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis, et en maîtrisant la température dans les bâtiments (climatisation) ;
- Des industriels : en reportant les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin de l'épisode de pollution.

Plus d'infos sur www.atmo-occitanie.org

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2